

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 28 AVRIL 2021**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICAZIONE DI I STATUTI DI U SINDICATU DI  
GESTIONE DI U CUNSERVATORIU DI MUSICA, BALLU E  
ARTE DRAMATICA DI CORSICA HENRI TOMASI**

**MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE  
GESTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET  
ART DRAMATIQUE DE CORSE HENRI TOMASI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur les modifications apportées aux statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire musique, danse et art dramatique de Corse Henri Tomasi.

### **I. HISTORIQUE**

Tout d'abord géré par un syndicat intercommunal créé en 1980, cet établissement a bénéficié en 1983 d'un classement en « Ecole Nationale de Musique et de danse » par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Un Syndicat mixte de gestion regroupant la Région de Corse et les communes d'Aiacciu et de Bastia a ensuite été créé par délibérations concordantes de l'Assemblée de Corse en décembre 1987 et des conseils municipaux des communes d'Aiacciu et de Bastia en mars 1988. Cette décision a été entérinée par arrêté préfectoral en novembre 1989.

Par décret du 12 octobre 2006, relatif au classement des établissements d'enseignement artistique spécialisé contrôlés par l'Etat, le classement en « Ecole Nationale de Musique et de Danse » a été modifié en « Conservatoire à Rayonnement Départemental » (CRD).

En 2009, un Syndicat Mixte, regroupant la Collectivité Territoriale de Corse et les communes d'Aiacciu et de Bastia, ayant pour objet l'organisation et la gestion du Conservatoire de Musique et de Danse de Corse, a été créé en application de l'article L. 5721-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales, par délibération n° 09/035 AC de l'Assemblée de Corse du 16 mars 2009.

Le Syndicat mixte a décidé alors d'adopter la dénomination de « Conservatoire de Musique et de Danse de Corse Henri Tomasi » en référence au grand compositeur français dont les parents étaient originaires de Penta di Casinca.

En 2014, la spécialité art dramatique a été ajoutée aux propositions pédagogiques et l'intitulé est désormais : « Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi ».

Le syndicat mixte compte donc trois membres statutaires, à savoir la Collectivité de Corse, et les communes d'Aiacciu et de Bastia. L'établissement est présidé par le Président du Conseil exécutif de Corse.

### **III/ MISSIONS DU CONSERVATOIRE**

Le Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi est un établissement d'enseignement artistique spécialisé qui relève donc d'une action publique concertée, tenant compte des politiques culturelles des territoires et de leurs processus décisionnels en matière culturelle.

Cet enseignement est délivré par des artistes-enseignants diplômés en musique, danse et art dramatique, selon les règles en vigueur concernant les établissements d'enseignement spécialisé. Ce Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) est réparti sur deux antennes, Aiacciu et Bastia, et sa gestion est assurée par une équipe administrative et de direction.

Les missions de l'établissement sont définies par les textes cadres du Ministère de la Culture, « Charte de l'Enseignement Artistique spécialisé en Musique, Danse et Théâtre » et par le « Schéma territorial de la formation initiale à des pratiques artistiques » voté par l'Assemblée de Corse en juillet 2017 pour la période 2017-2021, et qui positionne le Conservatoire de Musique Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi, aux côtés des « Pôles territoriaux de formation initiale » et des associations, comme un des outils permettant de rééquilibrer l'offre de formation artistique dans les territoires.

Le Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi permet de découvrir, de s'initier, de partager et de pratiquer seul et en groupe la Musique, la Danse et le Théâtre.

Ses missions se déclinent également en tenant compte des politiques culturelles définies par la Collectivité de Corse et les communes d'Aiacciu et de Bastia.

Cet établissement doit donc :

- mener des actions de sensibilisation et être centre de ressources pour l'accès du plus grand nombre à la musique, à la danse et au théâtre
- inscrire l'acquisition des compétences dans la durée par l'accès à une pratique autonome
- encourager la curiosité, la découverte et la diversité des approches
- compléter l'éducation générale de l'élève en lui apportant une formation artistique favorisant son épanouissement personnel et permettant un apprentissage de la vie artistique collective
- favoriser et développer les pratiques amateurs afin de dynamiser la vie artistique et culturelle locale
- concilier les démarches de création et d'appropriation du patrimoine musical, chorégraphique et théâtral
- favoriser la transversalité entre les différentes pratiques artistiques
- s'inscrire dans le réseau départemental, régional et national en lien notamment avec les « pôles de formation initiale artistique et culturelle » situés sur le territoire insulaire.

Son classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental lui donne, par ailleurs, compétence pour préparer les élèves à des diplômes préprofessionnels : le diplôme d'Etudes Musicales, diplôme d'Etudes Chorégraphiques, diplôme d'Etudes Théâtrales. Il est le seul Etablissement d'Enseignement Artistique en Corse qui délivre des diplômes nationaux. Ainsi par conventionnement, les « pôles territoriaux » peuvent présenter leurs élèves pour leurs passages de diplômes.

### III/LES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements dispensés par les équipes pédagogiques situées sur les deux antennes de Bastia et Ajacciu au sein de cet établissement concernent :

➤ Pour la musique :

- **LES PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES :** Orchestres (*Ajacciu et Bastia*) - Ensembles de Guitares (*Ajacciu et Bastia*) - Ensemble de Mandolines et Guitares (*Bastia*) - Ensembles à vents (*Ajacciu et Bastia*) - Ensemble de musique Ancienne (*Ajacciu et Bastia*) - Atelier Jazz (*Ajacciu et Bastia*)
- **FORMATION ET CULTURE MUSICALE** (*Ajacciu et Bastia*)
- **VOIX :** Chant (*Ajacciu et Bastia*) - Accompagnement des chanteurs (*Ajacciu et Bastia*) - Chant Traditionnel (*Ajacciu et Bastia*) - Chant Choral (*Ajacciu et Bastia*)
- **INSTRUMENTS POLYPHONIQUES :** Piano (*Ajacciu et Bastia*) - Clavecin (*Ajacciu*) - Orgue - Harpe (*Bastia*) - Guitare (*Ajacciu et Bastia*)
- **CORDES :** Violon (*Bastia*)
- **Alto** (*Ajacciu*)

➤ Pour la Danse :

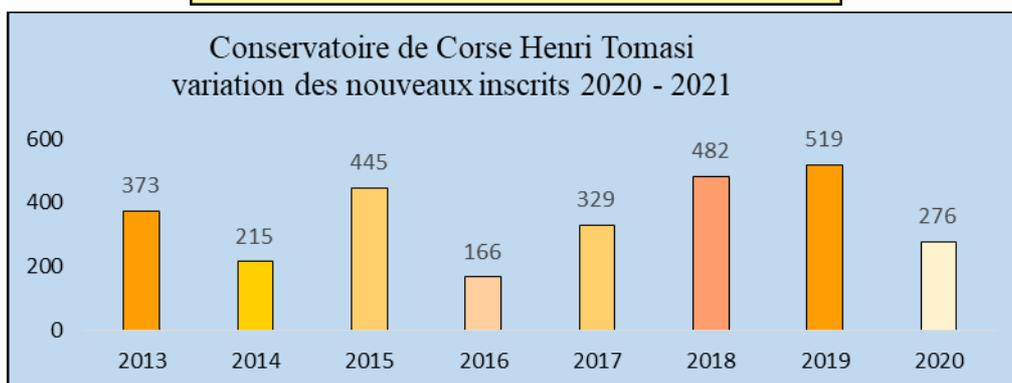
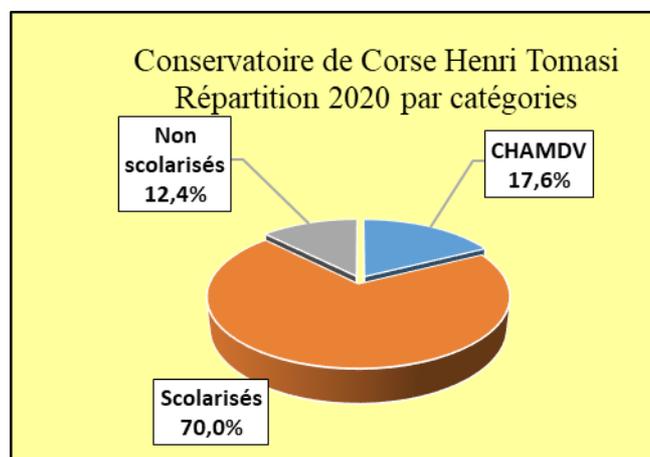
- **Eveil / initiation**
- **Danse classique**
- **Danse contemporaine**
- **DANSE JAZZ**
- **Accompagnement danse Formation musicale danseurs**

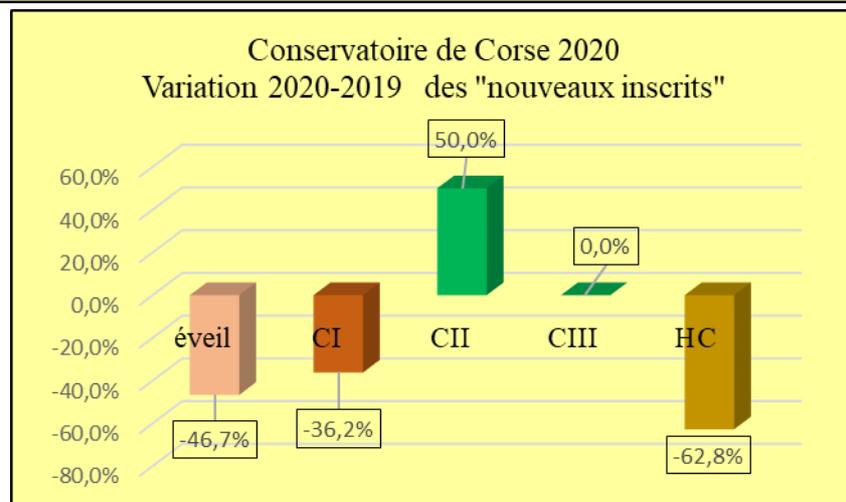
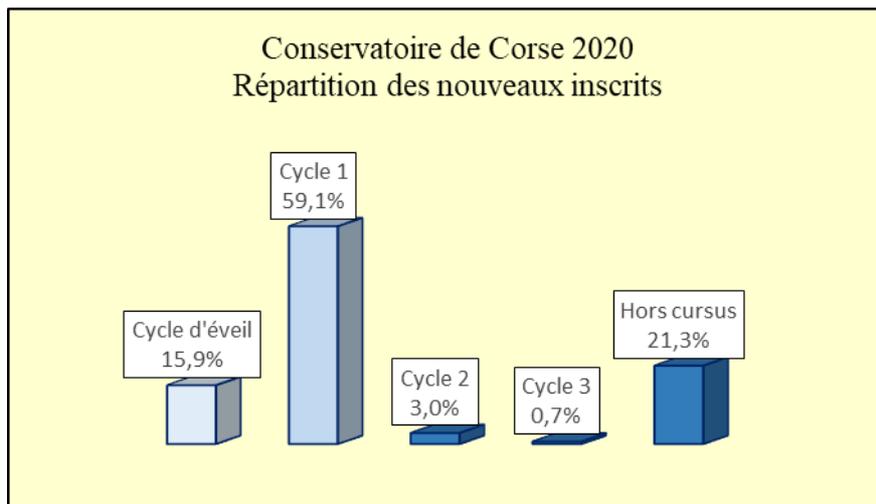
### III/EVOLUTION DES EFFECTIFS (*chiffres donnés pas le conservatoire*)

#### Effectifs des élèves 2020 / 2021 et variations

Années	Cursus traditionnel	CHAMDV	Effectif total	%
2008 / 2009	909	226	1 135	+ 5,6 %
2009 / 2010	883	268	1 151	+ 1,4 %
2010 / 2011	865	290	1 155	+ 3,4 %
2011 / 2012	818	309	1 127	- 2,4 %
2012 / 2013	907	250	1 157	+ 2,4 %
2013 / 2014	952	267	1 219	+ 5,4 %
2014 / 2015	718	275	993	- 18,5 %
2015 /2016	834	287	1 121	+ 12,9 %
2016 / 2017	869	287	1 156	+ 3,2 %
2017 / 2018	935	243	1 190	+ 3 %
2018 / 2019	1081	239	1 320	+ 10,9 %
2019 / 2020	1201	209	1 410	+ 6,8 %
<b>2020 / 2021</b>	<b>963</b>	<b>205</b>	<b>1 168</b>	<b>- 7,2%</b>

	2019 - 2020	2020 - 2021				
	inscrits	inscrits	variation des effectifs	abandons	nouveaux	fidélisation
Ajacciu	<b>780</b>	<b>672</b>	- 13,8 %	<b>281</b> 209 en 2019	<b>173</b> 292 en 2019	<b>64,0 %</b> 70 % en 2019
Bastia	<b>630</b>	<b>496</b>	- 21,3 %	<b>236</b> 218 en 2019	<b>103</b> 227 en 2019	<b>62,5 %</b> 63,7 % en 2019
Conservatoire de Corse	<b>1410</b>	<b>1168</b>	- 17,2 %	<b>518</b> 426 en 2019	<b>276</b> 519 en 2019	<b>63,3 %</b>





En 2020, le Conservatoire a subi les conséquences de la crise sanitaire avec une nette diminution des effectifs, mais a pu assurer la continuité pédagogique grâce notamment à l'engagement des enseignants et à l'acquisition de tablettes qui ont permis aux professeurs de garder le lien avec leurs élèves.

#### **IV MODIFICATIONS DES STATUTS**

La fusion des trois collectivités territoriales, les Conseils départementaux de Haute-Corse, de Corse-du-Sud et la Collectivité Territoriale de Corse, en une collectivité unique a conforté le Syndicat Mixte de gestion du conservatoire musique, danse et art dramatique Henri Tomasi dans sa volonté de révision de ses statuts.

Les modifications proposées visent à préciser les modalités d'une meilleure gouvernance du Syndicat mixte et à valoriser la dimension territoriale de cet outil qu'est le Conservatoire.

Ces nouveaux statuts ont été votés en Conseil syndical le 17 mars 2021 et doivent faire l'objet de l'approbation par les assemblées délibérantes des trois collectivités membres du Syndicat Mixte.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.